

Vu PLB → Sireg



PREMIER MINISTRE

La Déléguée interministérielle
au développement durable

Paris, le

29 JUL. 2015

Monsieur le Maire,

En décembre 2011, le projet de votre territoire a été reconnu « Agenda 21 local France » pour une durée de trois ans. En août 2014, un courrier vous a été adressé relatif au prolongement de la reconnaissance pour deux ans. Ce prolongement était conditionné par la remise d'un rapport d'étape dont la réception m'a été confirmée par la DREAL Bretagne.

Aussi j'ai le plaisir de vous annoncer que ce projet bénéficie du prolongement de la reconnaissance pour les années 2015 et 2016. Vous pouvez bien entendu continuer à utiliser le logo « Agenda 21 local France » conformément à la convention d'utilisation du logo, qui est également prorogée pour la même période.

Cette prorogation se veut une étape pour préparer l'avenir : je ne doute pas que votre engagement vous conduira à poursuivre cette démarche avec de nouvelles perspectives de mise en œuvre de la transition écologique vers le développement durable sur votre territoire.

A cet effet, le CGDD, en collaboration avec des collectivités et territoires, vous propose de nombreux outils innovants (Visions +21 pour construire une vision de votre territoire, un référentiel d'évaluation pour organiser et mettre en œuvre une évaluation stratégique) en soutien à votre projet.

Avec tous mes encouragements pour la poursuite et l'approfondissement de votre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Laurence MONNOYER-SMITH

Copie à : DREAL Bretagne

Monsieur Marc Boutruche
Maire de Quéven
Place Pierre Quinio
56530 Quéven

MAIRIE DE QUÉVEN Activités courantes	
03 AOÛT 2015	
ORIGINAL	ST
COPIES : TP PLB Maire DGS	
Suivi en réunion(s) :	
CM EN COURS GTD	